

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 354

Artikel: La protection de l'enfance à la S.d.N. : (suite de l'article en 1re page)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



(Cliché Jus Suffragii)

Mlle Hélène BURNIAUX
(Bruxelles)

Membre assesseur du Comité de Protection de l'Enfance de la S. d. N.

Gourd: Nous sommes persuadée que sa grande compétence dans tout ce qui touche aux questions sociales sera précieuse. D'autre part, Mlle Gourd étant au courant des questions d'éducation par sa participation à la Commission de Protection de l'Enfance de la S. d. N., elle pourra faire bénéficier la Commission scolaire de ses connaissances sur ce sujet.

Nous la félicitons très vivement.

M. Ch.

Statistique impressionnante.

Un mathématicien déclare que, pendant les quatre années de guerre, 11 millions d'hommes ont été tués, soit un par treize tic-tac d'horloge; plus de 19 millions ont été mutilés, assez pour repeupler l'Espagne si sa population disparaissait tout à coup. Avec les 100 milliards de livres sterling qu'a coûté la guerre, on pourrait, d'après le même statisticien, faire cadeau à chaque famille des Etats-Unis, du Canada, d'Australie de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, d'Allemagne et de Russie, d'une maison de 500 livres sterling sur un terrain de 5 acres et contenant pour 250 livres sterling de mobilier. De plus, on pourrait pourvoir chaque groupe de 20.000 familles, d'un hôpital, d'une université et d'écoles, y compris le salaire des instituteurs, des infirmières, des médecins et des professeurs. Enfin si les petites croix des tombes des soldats morts à la guerre étaient mises bout à bout elles s'étendraient de Paris à Vladivostok, à travers l'Europe et l'Asie, et la dernière serait mouillée par les vagues de la mer du Japon.

Les pommes d'or.

Point n'est besoin d'aller les chercher au légendaire jardin des Hespérides. Les paysans qui ont traité leurs arbres fruitiers les ont récoltés en 1930. Tandis que les arbres négligés ne donnaient que 5 kg. de fruits en moyenne, les arbres traités en ont produit 50 kg. en moyenne. Ce qui, au prix des pommes cette année...

Nos agriculteurs ont un trésor dans leur verger. Aussi faut-il féliciter le Département vaudois de l'agriculture qui s'approprie à mettre en valeur cette fortune insoupçonnée par une loi d'encouragement et de contrôle. La prospérité et la santé publique y gagneront.

Empoisonneurs publics.

Jadis les personnes accusées d'empoisonner les fontaines étaient jugées sommairement et con-

damnées au supplice. La justice moderne est plus douce. En voici deux exemples:

L'éditeur d'un livre pornographique, qu'il avait offert aux étudiants et étudiantes en lettres et en médecine de l'Université de Lausanne, s'est vu condamner par le Tribunal de police à une amende de 400 fr. Il a recouru contre cette peine peu élevée, mais le Tribunal cantonal vaudois a confirmé en tous points le jugement de 1^{re} instance.

On a saisi en 1929 des quantités de stupéfiants destinés au trafic illicite, c'est-à-dire aux malheureux adonnés à la cocaïne, à la morphine, à l'héroïne. Ainsi, les 350 kg de cocaïne saisis permettaient de faire plus de 7 millions de doses uniques. Mais les auteurs de ces empoisonnements de masses sont rarement punis. Il faut absolument arriver à limiter la production des stupéfiants aux seuls besoins de la médecine. Ce sera l'objet d'une des prochaines conférences internationales où la Suisse aura un rôle important puisqu'elle est un des principaux exportateurs de narcotiques.

Le Suffrage féminin à Genève Devant la Commission du Grand Conseil

Nous l'avons dit ici même: le projet de M. Albaret conférant aux femmes les droits politiques dans le canton de Genève a été selon le règlement remis, en date du 14 février dernier, à l'étude d'une Commission parlementaire de 15 membres, chargés d'examiner ce projet et de faire rapport au Grand Conseil. Le gros travail législatif causé par les lois organiques sur la fusion a empêché cette Commission de se réunir plus vite, si bien que sa première séance n'a pu prendre date qu'au début de la semaine dernière.

Si l'idée du vote des femmes avait été accueillie en séance plénière par un silence complet que les optimistes à tous crins traduisirent un peu trop rapidement comme une reconnaissance tacite de la justesse de notre cause, il n'en a pas été certes de même à la Commission, au sein de laquelle des objections ont été élevées, et une opposition assez vive manifestée par certains députés. La Com-

mission émit alors l'idée d'entendre une délégation de l'Association pour le Suffrage, ce qui est parfait, puis des délégations d'autres organisations féminines, ce qui est beaucoup plus discutable, le choix de ces organisations étant arbitraire, et les réponses qu'elles pourraient fournir ne constituant pas forcément l'opinion de la majorité des femmes de Genève. Si nos renseignements sont exacts, l'Union des Femmes, le Groupe des Femmes socialistes, et celui des Travailleuses chrétiennes-sociales sont convoqués à une séance ultérieure de la Commission. Les deux premiers groupements soutiendront notre cause, nous le savons d'avance, le troisième s'y opposera sans doute, mais il ne saurait être question de déduire de cette consultation des conclusions définitives, car quelles sont les Sociétés, celle pour le suffrage mise à part, puisque ceci est le fond de son programme, sachant exactement l'opinion des membres qui adhèrent à elles avec un tout autre but professionnel, philanthropique, ou social, et à qui on n'impose pas un examen d'entrée sur leurs convictions? L'opinion des femmes de Genève, nous la trouvons beaucoup plus certainement dans les résultats de la pétition fédérale de 1928-1929, signée par 15.778 femmes, donc par une proportion importante de la population féminine suisse adulte du canton.

Ceci dit pour marquer notre opinion, hâtons-nous d'ajouter que c'est avec la plus grande courtoisie que la Commission présidée par M. Gottret (parti catholique) a reçu le 27 avril une délégation de l'Association pour le Suffrage, composée, en plus de la présidente de l'Association, de Mmes Golay-Oltremare, Dr. en médecine, Charles Gautier-Pictet, et Bufflé-Friederich, toutes trois mères de familles nombreuses, si bien que l'argument-cliché que seules les célibataires réclament le droit de vote tombait de lui-même! Après que chacune des déléguées eût exposé les raisons pour lesquelles elle demandait le suffrage, et cela en insistant spécialement sur le principe de justice qui est à sa base, les principales objections formulées par certains membres de la Commission leur furent soumises, et notamment l'objection-cliché, elle aussi, de la discordance que ferait naître l'exercice du suffrage féminin dans les familles, objections que Mme Bufflé réfuta de toute son expérience de ménagère et de mère de famille habituée à mettre elle-même la main à la pâte! Puis l'entretien, dont, à l'exception des députés catholiques, ne firent usage que des partisans de nos idées, MM. Albert Picot (démocrate), Albaret (idéiste, l'auteur du projet), et Burkin (socialiste, président du Grand Conseil), porta surtout sur l'éligibilité des femmes et l'utilité de leur présence dans les Conseils; sur la possibilité en cas de refus de notre Parlement de reconnaître aux femmes le droit de vote intégral, de restreindre celui-ci, soit seulement à l'électorat, ce que les suffragistes déclarèrent inadmissible, soit au suffrage municipal, électoral et éligibilité; puis sur la valeur que pourrait avoir un plébiscite féminin (dangereux, cela), et enfin sur ce fameux vote familial derrière lequel s'abrite le parti catholique pour nous refuser le suffrage féminin, en faveur duquel M. Berra (chrétien-social) rompit une lance, et qui n'est au fond qu'une forme du système antidémocratique du vote plural. Nous

laissâmes encore, bien entendu, à ces Messieurs, de la documentation en main: la brochure verte de la pétition, la brochure grise internationale, le programme politique féminin, des cartes postales... et nous nous séparâmes après un entretien nourri et courtois de plus d'une heure de durée.

Nous ne criions pas encore victoire, et n'écrivons pas même ici que l'idée marche... car nous nous rendons parfaitement compte qu'il y a contre nous des oppositions irréductibles, et des députés dont le siège est fait, quoi que nous puissions leur dire. D'autre part, nous comptons certainement dans cette Commission des partisans de nos idées, des membres plus tièdes, mais sympathiques, puis un certain nombre d'hésitants insuffisamment informés: puissions-nous avoir réussi à montrer à ceux-ci que nous ne demandons rien que de parfaitement raisonnable et juste, et que nombre d'autres pays ont déjà réalisé: la collaboration de la femme et de l'homme sur un pied d'égalité pour le bien de la collectivité.

E. Gb.

La protection de l'enfance à la S. d. N.

(Suite de l'article en 1^{re} page)

Cette enquête sera terminée l'an prochain en France et en Grande-Bretagne, et nous pourrions alors en parler plus au long, mais nous tenons à dire dès maintenant quelle richesse de détails intéressants Mlle Chaptal a rapportés de ses investigations, et quel profit nous avons retiré à l'entendre les résumer pour nous, de façon aussi claire que vivante. Il y aurait mille suggestions fécondes à glaner dans ces récits pour toutes celles de nos lectrices qui sont actives dans ce domaine; mais la place nous manque... Car, d'autre part aussi, cette question de l'enfance en danger moral a été encore traitée dans le débat très ample et de grande allure qui s'est engagé autour du double rapport sur les services auxiliaires des tribunaux d'enfants, présenté, l'un par le Secrétariat, l'autre par Mlle Grabinska et M. Rollet, ancien juge de l'enfance à Paris. Pendant une journée entière en effet, il nous a été donné d'ensager sous des angles divers, non seulement le fonctionnement et la valeur propre de ces services auxiliaires, mais encore les différents problèmes d'ordre éducatif, moral, humanitaire, psychologique et social qui se rattachent à celui de l'enfance délinquante. Et nous ne pouvons assez déplorer que tous ceux qui à Genève et dans les cantons voisins, s'occupent pratiquement ou théoriquement de ces sujets, ne soient pas venus plus nombreux écouter les quatre très beaux exposés de Mlle Grabinska, du professeur Conti (Italie), de M. Maus (Belgique) et de M. Vajkaj (Hongrie), car ils auraient fait une riche moisson de suggestions neuves et d'idées fécondes. Alors que, justement, le Code pénal fédéral pose devant nous le principe des Tribunaux pour enfants et rend actuelle la question de leur fonctionnement ou de leur organisation dans les cantons qui en possèdent déjà, ou de leur création dans ceux qui n'en possèdent point encore, pourquoi ne pas profiter de la présence chez nous de spécialistes de pays différents, du récit des expériences faites et des résultats acquis, pour se renseigner et s'instruire? et la notion ancrée de notre valeur helvétique en tous les domaines est-elle donc un dogme si intangible qu'il faille négliger ou ignorer tout ce qui se réalise en dehors de nos frontières?...

La place réduite dont nous disposons avec notre nouveau format ne nous permet malheureusement pas de traiter avec plus de détails les autres travaux de notre Comité. Mentionnons encore cependant les deux rapports toujours fort intéressants que présentent chaque année le représentant du B.I.T. et celui de l'organisation d'Hygiène de la S. d. N. sur les questions à leur ordre du jour concernant l'enfance, et qui se concentrent essentiellement cette année, pour le premier, sur l'âge d'admission des enfants aux professions non industrielles, âge que notre Comité a émis le vœu de voir coïncider avec la fin de la période de la scolarité, mais dans le sens bien entendu du relèvement de cet âge et non pas de l'abaissement de l'âge d'admission au travail. La représentante des organisations internationales féminines a également demandé que le B.I.T. étudie la situation des enfants des travailleurs saisonniers, qui, dans certains pays (les enfants d'ouvriers agricoles poissans en Allemagne notamment) se trouvent souvent dans des conditions d'hygiène déplorable, échappant à toute obligation scolaire et à toute surveillance morale. Quant à l'organisation d'hygiène, c'est de son enquête sur la mortalité infantile qu'elle nous a entretenus, provoquant ainsi un échange de vues intéressant sur la valeur de l'enseignement de la pédiatrie, et le développement des assurances sociales en faveur de la maternité.

Enfin, si du point de vue féministe les orga-

le veux plus et je reste là où mon chemin est tracé. Ici aussi des souffles doux et caressants m'entourent dans ma solitude, et je puis, rêveuse, évoquer des images qui me remplissent de joie.

SEPTEMBRE: Les fruits mûrissent. Pourrai-je, moi aussi, les saisir? Les mois écoulés, je sais qu'ils m'ont frolée de tout près. Entre les feuilles des arbres, j'ai respiré le ciel ensoleillé, au lieu de cueillir le fruit, doucement et furtivement je me suis éloignée. J'ai eu le pressentiment du bonheur: ces jours d'arrière-automne me resteront chers.

OCTOBRE: Tout dans la nature s'approprie au soleil. En moi le deuil des trésors restés cachés, des fruits qui sécheront faute d'avoir été cueillis.

NOVEMBRE: Gris sur gris dans la nature. Comme sur un linceul la première neige sur tout ce qui fut vert. — Tout passe, tout s'effeuille. Je n'ai plus de courage pour rien. Tout fut vain, faillite dans ma vie.

DECEMBRE: Fête d'amour, fête de joie, rien de tout cela pour moi. Pensée, calcul, calcul encore, jusqu'où osera-t-on donner de la joie aux autres? Calcul, calcul, devise de ma vie. Oh! être une fois seulement enveloppée de soins, de bonté, d'affection et d'amour. Nul ne pense à moi. Enfants dont l'affection n'est qu'un devoir, qui ont leurs propres soucis, leurs besoins leurs aspirations, personne qui m'appartienne.

L'année se termine décevante, comme elle commençait. Point de message, ni de fleurs que j'aime tant, personne qui se souvienne de moi. Je redoute la nuit de la Saint-Syl-

vestre qu'on passe en une joie forcée et qui m'attriste. Tout est apparence.

Nouvelle année, vieille chanson...

S.

LES EXPOSITIONS

Mme Guerzoni (Galerie Moos, Genève)

Soixante-deux toiles et des dessins, les premières d'une peinture dense qui aborde tous les genres: portraits, natures mortes, paysages, avec une égale maîtrise. Œuvre une, mais talent souple. Splendeurs des chairs dans ses nus, éclat des fleurs, lumière adoucie des paysages, et — en un genre où l'artiste excelle — sobriété dépouillée des portraits.

Parfaitement maîtresse de son talent, Mme Guerzoni a une puissance de coloris qui s'assouplit selon le sujet traité, par exemple une allée de Fontainebleau en hiver aux rous atténués. Mais elle a une prédilection évidente pour le Midi: petits ports ou les bateaux se pressent en désordre sur l'eau sombre quand l'orage approche, bourg de province aux façades endormies, oliviers pâles baignés dans la chaleur sur le sol rouge...

Mme Guerzoni possède à un haut degré le sens de la compréhension: nus, ensembles de nus (Repos, Le Midi, etc.); elle rend admirablement le vie animal (bouledogue rêveur ou endormi). Ou bien, c'est un délicieux portrait de jeune fille et la femme à l'éventail ou la spiritualité du portrait de Lydus Klein, le violoniste.

Natures mortes, grands panneaux décoratifs, fleurs, celles-ci parfois un peu criardes, mais tulipes rêveuses et roses délicates.

PENNELLO.

nisations privées ne présentent pas de rapports à ce Comité de la S. d. N., comme à celui de la Traite des Femmes, ce qui allège notablement son ordre du jour, il nous a été possible de lui fournir bien des renseignements et des suggestions formulées par nos organisations: citons notamment une documentation touchant à l'assurance-maternité et à la tutelle officielle, une autre concernant le cinéma, des détails sur l'éducation professionnelle des enfants aveugles, et surtout une note sur la participation féminine aux services auxiliaires des tribunaux d'enfants (police féminine, femmes déléguées à la liberté surveillée, femmes procédant aux enquêtes et à l'instruction en vue des décisions de ces tribunaux) pour lesquelles nous tenons à remercier ici toutes celles qui nous ont fourni de si utiles précisions. De la sorte, une collaboration s'établit entre le travail social de la S. d. N. et nos Associations de femmes, collaboration qui, à la fois constitue pour nous un précieux encouragement, et pour elle une utile propagande. Un des membres assesseurs, en effet, M^{me} Vajka, a apporté la remarque très juste que les travaux de ce Comité de l'Enfance étaient insuffisamment connus, et par conséquent insuffisamment appréciés: que d'exemples basés sur nos propres expériences n'aurions-nous pas à citer pour appuyer cette thèse! et quelles meilleures propagandistes pour l'œuvre sociale de la S. d. N. pourrait-on trouver que nos Associations de femmes qui lui manifestent depuis sa création un intérêt si vif, et qui constituent de par leur nombre une partie importante de cette opinion publique indispensable à sa marche en avant. La meilleure preuve d'ailleurs que cette collaboration existe et est appréciée, c'est l'atmosphère de confiance et de cordialité dans laquelle il nous a été donné de travailler, et dont nous tenons à remercier spécialement ici ceux et celles qui ont contribué à la créer.

E. Gd.

Congrès et Conférences

Contre les stupéfiants (Genève, 18-20 mai 1931)

L'Association de Défense internationale contre les stupéfiants a l'excellente idée de réunir à Genève, à la veille de la Conférence officielle en vue de la limitation des stupéfiants, convoquée pour le 27 mai prochain par la S. d. N., une conférence internationale privée de tous ceux qui préoccupe ce problème si actuel et si difficile à résoudre de la lutte contre les stupéfiants. Une première Conférence de cette Association a déjà eu lieu à Philadelphie en 1926, mais a été forcément surtout connue et suivie par le public américain, alors que maintenant c'est l'opinion mondiale, et surtout celle de notre vieille Europe, qui ferme égoïstement l'oreille aux réclamations qui s'élèvent de toutes parts, qu'il s'agit de mobiliser. Car si cette opinion publique sait s'exprimer avec suffisamment de force et de clarté dans les débats de la Conférence privée, la Conférence officielle qui la suivra de si près ne pourra pas ignorer sa voix, et les gouvernements devront se rendre compte qu'il ne leur sera plus longtemps possible d'user de procédés dilatoires, et de donner aux intérêts des producteurs et des trafiquants le pas sur les mesures restrictives indispensables pour enrayer la marche du fléau de la toxicomanie.

Le programme de la Conférence de Genève, établi avec le plus grand soin, est d'ailleurs remarquablement intéressant, comme on peut s'en rendre compte par l'énumération des sujets qui seront traités: situation mondiale; situation nationale dans divers pays; préparation de la Conférence diplomatique; œuvre du Comité d'Hygiène; limitation nécessaire de la manufacture; point de vue médical; trafic illicite et fraudes; psychopathologie des toxicomanes; traitement, rééducation et réadaptation; la jeunesse et les stupéfiants; l'éducation antinarcoïque du point de vue pédagogique, sociologique et religieux, etc., etc. Un grand meeting public est également prévu pour le soir du 19 mai.

Pour inscriptions à cette Conférence, comme pour tout renseignement, s'adresser au siège de Genève de l'Association de Défense contre les stupéfiants, 3, rue Butini. Il nous sera permis d'ajouter combien nous espérons que les femmes suisses, qui commencent maintenant à prendre conscience de leurs responsabilités dans cette nouvelle lutte contre une autre forme de l'immoralité, participeront nombreuses à cette Conférence.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peitz, avril 1931.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons la joie de vous annoncer l'affilia-

tion à l'Alliance de 5 nouvelles Sociétés; ce sont:

L'Association pour l'Amélioration du Service domestique à Genève; présidente: M^{me} Werner-Flournoy;l'Institut des Ministères féminins à Genève; présidente: M^{me} Aloys Gautier;L'Association Vaudoise pour le Suffrage féminin; présidente: M^{me} Lucy Dutoit, Lausanne;le Groupe Veveysan du Suffrage féminin; présidente: M^{me} Décombaz;L'Association des Vaudoises; présidente: M^{me} Widmer, Valmont s. Territet.

A toutes nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Notre Assemblée générale aura lieu à Vevey les 26 et 27 septembre 1931; veuillez nous faire parvenir avant le 1^{er} juin les propositions et vœux que vous désirez voir figurer à notre ordre du jour.

Vous aurez toutes eu entre les mains la liste de pétition pour la Ligue internationale pour la Paix et la Liberté; nous vous la recommandons vivement. Il est de toute importance que les femmes se préoccupent de ce problème vital; le succès de la Conférence du désarmement dépendra en grande partie de l'opinion publique. Nous engageons nos Sociétés à étudier cette question sans parti-pris et avec le désir sincère d'examiner les opinions et doctrines contraires.

Depuis notre dernière circulaire, nous avons appuyé deux pétitions. La première était adressée à la Direction des Postes et Télégraphes par l'Association des Auxiliaires privées des employés de poste à la campagne, et demandait que les auxiliaires soient mises au bénéfice de la nouvelle loi sur l'apprentissage. Il avait été question de diminuer le temps et l'importance de leur apprentissage, et de ce fait elles auraient été soustraites à la protection de la nouvelle loi. Il va sans dire que nous avons vivement appuyé leur requête. Depuis lors, un décret du Département de l'Economie publique, envoyé à tous les services fédéraux, semble avoir écarté le danger.

La seconde pétition signée par nous avec l'Association suisse pour le Suffrage féminin et avec l'Association des Instituts, appuyait, auprès de la Commission du Conseil des Etats pour le Code pénal, la protestation des directeurs de justice et des Offices cantonaux de tutelles et de protection de l'enfance de Zurich et de Berne. Il s'agissait de l'article 93, selon lequel seraient punissables d'un jour à un an de réclusion ceux des délinquants mineurs qui n'ont pas besoin d'un traitement spécial et qui ne sont pas moralement abandonnés ou en danger. Nous demandons pour eux, comme pour l'autre catégorie de délinquants mineurs, des mesures pédagogiques visant avant tout au développement du sentiment de responsabilité.

Dans sa dernière séance, le Comité a décidé l'affiliation de l'Alliance à l'Association suisse de Politique sociale, qui s'occupe en ce moment des problèmes de la jeunesse de l'âge postcolaire et qui s'apprête à étudier la situation économique de la famille. Votre présidente fera partie de la Commission préparatoire d'une Conférence d'étude qui est projetée pour l'automne.

Veuillez prendre note de la nouvelle adresse du Secrétariat du Conseil International des Femmes; depuis le 1^{er} février, il se trouve 49, rue Saint-Georges, Paris IX. Notre vice-présidente, M^{me} Zellweger, s'y rendra en juin, à la séance du Bureau du C. I. F., où elle fonctionnera comme secrétaire. Des questions importantes sont à l'ordre du jour.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à cette circulaire, nous vous envoions, Mesdames, nos salutations les meilleures.

La Présidente: A. de MONTET.
La Secrétaire: F. MARTIN.

A travers les Sociétés

Institut des Ministères féminins.

Sous la présidence de M. le prof. Eug. Choisy a eu lieu, lundi 20 avril, dans les locaux de l'Union chrétienne de jeunes filles de Genève, l'Assemblée générale de l'Institut des Ministères féminins: séance aussi intéressante qu'elle fut longue et riche en informations variées, en impressions vivantes sur l'activité des «pastourelles». Certes, s'il en avait été besoin, n'importe quel auditeur eût été convaincu de l'utilité et de la beauté de leur tâche.

En rendant compte, dans son rapport, des faits et des chiffres concernant le dernier exercice, M. Eug. Choisy a donné aussi un aperçu rapide, mais précis, de la marche des études, des situations qui s'offrent aux élèves sortant de l'Institut, des diplômes obtenus. Il a passé ensuite en revue les progrès réalisés, dans ce canton et dans ceux de Vaud et de Bâle, par rapport à la femme qualifiée, au terme d'une sérieuse préparation, à jouer un rôle plus ou moins important dans la paroisse: pasteur auxiliaire, assistante de paroisse, évangéliste, etc.

Le diplôme de l'Institut a été remis à M^{me} Antoinette Borle, qui, depuis quelques mois, occupe le poste d'assistante de paroisse à Saint-Gervais

PALAIS EYNARD
4-6, Rue de la Croix-Rouge
(obligamment prêté par le Conseil administratif de la Ville de Genève)

Dimanche 10 Mai 1931
à 14 heures

Journée des Femmes de Genève

organisée par l'Union des Femmes

Rencontre de toutes les femmes habitant la Ville et le Canton et représentant toutes les tendances et toutes les opinions, pour apprendre à mieux se connaître et à mieux se comprendre, et à étudier en commun les mêmes problèmes.

ORDRE DU JOUR:

1. Bienvenue.
2. **LES FEMMES ET LA PAIX**

par M. Willam MARTIN
Président de l'Association genevoise pour la S. d. N.
Rédacteur au «Journal de Genève»
et M^{me} E. SERMENT
Présidente de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses.

3. Chant, par M^{me} Zhären-Borel, prof. de chant.
4. 16 h. 30, Thé, Prix: 50 cts. (pâtisserie en plus). Orchestre.

Prière de s'inscrire avant le 5 Mai, à l'Union des Femmes, 22, r. Et-Dumont

N. B. — Une collecte sera faite pour couvrir les frais de la séance.

et y est maintenant attachée d'une façon stable. M. le pasteur Aloys Gautier — c'est lui-même qui s'est adressé pour une aide à l'Institut — montre quelles sont les tâches nombreuses et délicates de M^{me} Borle, et avec quel tact et quel dévouement elle a su s'y consacrer. Il forme le vœu que d'autres paroisses imitent l'exemple de la sienne.

M^{me} M. Chenevière, trésorière, donne alors un compte rendu de l'activité des anciennes élèves, à Genève, dans le canton de Vaud, et à l'étranger: France, Allemagne, Belgique, Algérie, missions en Afrique, et elle lit, pour mieux illustrer ces explications, des fragments de lettres, qui font, quelques instants, vivre l'auditoire de la vie difficile vécue avec ferveur, des correspondances lointaines. Puis, M^{me} Brindeau, évangéliste à Roubaix, où elle est attachée à l'Eglise réformée, fait un tableau de son activité qui, dans sa sobriété même, est des plus suggestifs et donne l'impression d'une tâche extrêmement absorbante.

M.-L. P.

Association agricole des femmes vaudoises.

Tel est le titre que vient de prendre la Commission agricole des femmes vaudoises, née de la 11^{me} Journée des Femmes vaudoises, sous les auspices de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud et de l'Association des Vaudoises. Ce groupement, que préside M^{me} Gilbert-Randin, est dirigé par un Comité de cinq membres et un Conseil de douze. Son but est de développer l'esprit de solidarité entre ses membres, d'encourager les cultures spéciales selon les régions et le sol, de créer des centrales pour faciliter l'écoulement des produits, et de répandre l'idée de l'utilisation rationnelle des fruits par la confection de confitures et de conserves. L'Association a la personnalité juridique.

Elle vient de louer, près de la gare de Puidoux, un local qui lui permettra, à l'aide d'une gerante et de collaboratrices, de fabriquer, dès le mois de juin, des confitures par bidons de un, trois et cinq kilos. Les fruits lui seront envoyés de tout le canton, par cagets de dix kilos, et les enfants de la région de Puidoux-Chexbres, gagneront de petits sous en lui apportant toutes les baies qui mûriront dans les environs.

Il ne reste plus qu'à souhaiter bon succès au premier centre confiturier des femmes vaudoises. Ce succès est certain, tout d'abord parce que l'Association a déjà fait ses preuves, l'an passé, au Comptoir suisse et au marché de la Semaine suisse à Lausanne, et parce qu'elle a l'appui de la Société de couture de Puidoux, qui fait preuve du plus bel esprit de solidarité féminine. C'est grâce à ses membres qu'un local a été facilement trouvé, les aides dénichées, de nombreuses difficultés aplanies. Bien mieux, la Société de couture de Puidoux, qui est riche — comparativement à l'Association des Femmes vaudoises — lui ouvre un compte courant dans son avoir en banque.

La solidarité féminine n'est donc pas un vain mot. S. B.

Littérature féministe.

La bibliothèque du Groupe lausannois pour le Suffrage féminin (local de l'Union des Femmes, St-Pierre, 14) vient de s'enrichir des œuvres suivantes:

Georgette CSELET, avocate près la Cour d'appel de Bruxelles: *La femme, ses devoirs, ses reven-*

dications. C'est une mine de renseignements précieux sur la situation de la femme en Belgique et à l'étranger.

Marie-Thérèse GADALA: *Le féminisme dans la Bible*.

Léon DAUDET: *La femme et l'amour*.

M^{me} PIECZINSKA: *Lettres*.

Lucien ROMIER: *Promotion de la Femme*.

La bibliothécaire est Suzanne Bonard (Casier-Ville, Lausanne), qui s'accuse et s'excuse d'être bien inférieure à sa tâche, et qui voudrait que ces livres soient lus et plus souvent consultés.

Carnet de la Quinzaine

Mardi 5 mai:

GENÈVE: Athénée, 20 h. 30: Association genevoise de Femmes universitaires: *La réglementation internationale du travail des femmes*. Comment cette question intéresse actuellement les femmes universitaires. Causerie par M^{me} Thibert, Dr. ès-lettres, fonctionnaire au B. I. T.

Mercredi 6 mai:

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool, 20 h. 15: Assemblée annuelle de l'Union féministe pour le Suffrage. 1. Séance administrative. 2. *La protection de l'enfance*, rapport par M^{me} Cécile Clerc.

Dimanche 10 mai:

GENÈVE: Palais Eynard, 14 h.: Journée des Femmes de Genève (voir aux annonces).

Lundi 11 mai:

GENÈVE: Foyer féminin, 19 h. 30, Soroptimist-Club de Genève. Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invités.

Mardi 12 mai:

AIGLE: Chapelle de l'Eglise libre, 9 h. 30: XVI^e Assemblée générale de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud (voir aux annonces).

Dimanche 17 mai:

SOLEURE: Salle du Grand Conseil, 9 h. 30: X^{me} Assemblée générale annuelle de l'Association suisse pour la S. d. N. 1. Discours d'ouverture; 2. Rapport de M. le prof. Malche, président central; 3 et 4. Rapports administratifs et financiers; 5. *La Conférence du Désarmement et le programme d'action de l'Association* (introduction par M. Bovet, secrétaire général) discussion — 12 h. 30. Repas en commun; 15 h. (Eglise réformée): *Le désarmement au point de vue suisse*. M. le prof. Egger (en allemand); *Le désarmement au point de vue de la S. d. N.*: M. le prof. J. de la Harpe.

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

LAITIERES RÉUNIES

toutes les femmes exigeraient les produits laitiers provenant des

LAITIERES RÉUNIES

HYGIÈNE - PROPRETÉ - QUALITÉ

Toiles du Canton de Berne

M. MAIER

Spécialité de linge de maison,
... confectionné et brodé ...
Echantillons sur demande

Rue du Rhône, 42 ... GENÈVE

XVI^e Assemblée générale de la Fédération des Unions des Femmes du Canton de Vaud

à AIGLE, le mardi 12 Mai 1931

ORDRE DU JOUR:

- 9 h 30 **Chapelle Eglise libre. Séance administrative.** 1. Bienvenue; 2. Appel des déléguées; 3. Procès-verbal; 4. Rapport de la présidente; 5. Rapport de la caissière et des vérificatrices; 6. Election du comité, de la présidente et des vérificatrices; 7. Communications; 8. Discussion sur des questions concernant la protection de l'enfant.
- 12 h 30 Repas en commun à l'Hôtel Beau Site (Fr. 3.50). Grande Salle du Collège.
- 14 h 30 «*Homes pour femmes âgées*» (M^{me} Hahn, présidente cantonale des Amies de la jeune fille).
- 15 h. Célébration du Jubilé de l'Union des femmes d'Aigle.
- 16 h 30 Thé aimablement offert par l'Union des femmes d'Aigle.

Les séances sont publiques